



RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOTRE CAPEB DÉPARTEMENTALE,
LES ARTISANS TITULAIRES
DU CIP PATRIMOINE
Y SONT IDENTIFIABLES.



Artisans
du Bâtiment

**CIP Mention
Patrimoine**
Des artisans
compétents pour
la restauration
du patrimoine bâti



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr





>> Le CIP mention Patrimoine, curriculum vitae de l'entreprise

Le CIP mention Patrimoine (Certificat d'Identité Professionnelle Patrimoine) a été créé par la CAPEB en 1998.

Il permet de renseigner les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage, sur l'identité professionnelle et les activités spécifiques au patrimoine des entreprises artisanales du bâtiment.

>> Le CIP : un gage de confiance entre artisans et clients

Artisans, le CIP mention patrimoine vous permet :

- de faire connaître vos compétences auprès des donneurs d'ordre publics ou privés
- de faire valoir vos références de chantier spécifiques au patrimoine ancien



>> Artisans du bâtiment, avec le CIP mention patrimoine :

- Valorisez vos savoir-faire locaux
- Renforcez votre place sur le marché du patrimoine
- Mettez en valeur vos références de chantier

>> Clients,

S'adresser à un artisan titulaire du CIP mention Patrimoine, c'est choisir une entreprise compétente pour vos travaux de rénovation et de restauration du patrimoine bâti.



Clients, avec le CIP mention Patrimoine, confiez vos travaux à une entreprise :

- capable d'identifier votre bâti
- dotée de réels savoir-faire
- formée au respect et aux spécificités du bâti ancien (techniques et matériaux locaux...)
- sensibilisée à l'histoire de l'art et à l'architecture

>> Critères d'obtention du CIP mention patrimoine

- posséder la qualité d'artisan (définie par le décret n°98-247 du 2 avril 1998)
- être titulaire du CIP dans son métier
- disposer d'au moins trois références de chantier (de moins de deux ans) sur du bâti d'avant 1940
- avoir suivi un stage de formation (4 jours) mis en place pour la délivrance du CIP mention Patrimoine, visant à sensibiliser les artisans à l'histoire du bâti et aux modalités d'intervention

